## **VIVENDI**

Société Anonyme

42, avenue de Friedland 75008 PARIS

Attestation des Commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 5° du code de commerce relatif au montant global des versements effectués en application des 1 et 4 de l'article 238 bis du code général des impôts pour l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

# DELOITTE & ASSOCIES Tour Majunga, 6 place de la Pyramide 92908 Paris La Défense cedex

ERNST & YOUNG ET AUTRES 1, place des Saisons 92400 Courbevoie

# **VIVENDI**

Société Anonyme 42, avenue de Friedland 75008 PARIS

Attestation des Commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 5° du code de commerce relatif au montant global des versements effectués en application des 1 et 4 de l'article 238 bis du code général des impôts pour l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire(s) aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 5° du code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des versements effectués en application des 1 et 4 de l'article 238 bis du code général des impôts pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre Directoire. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2018. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des versements effectués en application des 1 et 4 de l'article 238 bis du code général des impôts. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires

aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des versements effectués en application des 1 et 4 de l'article 238 bis du code général des impôts et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des versements effectués en application des 1 et 4 de l'article 238 bis du code général des impôts figurant dans le document joint et s'élevant à 1 532 100 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

La présente attestation tient lieu de certification du montant global des versements effectués en application des 1 et 4 de l'article 238 bis du code général des impôts au sens de l'article L. 225-115 5° du code de commerce.

Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Paris-La Défense, le 21 mars 2019 Les Commissaires aux Comptes

Deloitte & Associés

Ernst & Young et Autres

Jean Paul Séguret

Jacques Pierres



# RELEVE DU MONTANT GLOBAL DES DEPENSES DE MECENAT ET DE PARRAINAGE — EXERCICE 2018 -

Le montant global des sommes ouvrant droit aux déductions fiscales visées à l'article 238bis du Code général des impôts, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018, s'élève à 1 532 100,00 euros (un million cinq cent trente-deux mille cent euros).

Paris, le 11 février 2019

P/Le Président du Directoire, Le Secrétaire général, Frédéric Crépin

F. W



# **PARRAINAGE - VIVENDI SA -- ANNEE 2018**

# **Create Joy**

Sport dans la ville

La fabrique Opéra

Association Orchestre à l'école

Association matelots de la vie

1000 visages

Paris mozart orchestra

La chance aux concours

Colombus

Théâtre de l'odéon

Ecole des nouvelles images

**Ecole Cartoucherie Animation Solidaire** 

Fondation Apprentis d'Auteuil

Fondation de la 2ème chance

### **Dons - Partenariat**

Fondation Université Côte d'Azur

Fondation Paris Dauphine

Fondation MinesParis Tech

Les enfants de l'ovale

Association Clubhouse France

Fondation Agir contre l'exclusion

Institut Montaigne

Institut Aspen France

Association Villes des musiques du monde

Association les concerts de poche

Institut Telemaque

French American Foundation

#### Mécénat

Sauve qui peut le court métrage

La Cinémathèque Française

Solidarité Sida Afrique

Institut du Monde Arabe

Association ParisTech Review